

l'étude d'une politique tarifaire stable, imposait des droits de 50 p.c. ad valorem sur une longue liste d'articles mais donnait en son entier la préférence impériale aux Dominions tout en prenant des mesures pour empêcher les pays étrangers de prendre avantage de cette préférence en expédiant par certains Dominions. En février 1932, le bill des droits d'importation fut passé avec un tarif de revenu de 10 p.c. sur les produits ouvrés et un comité fut nommé pour aviser sur les droits d'importation. Cette législation évitait autant que possible toute ingérence dans le commerce des matières premières et les Dominions y recevaient encore comme auparavant la préférence dans son entier. En avril 1932 le tarif du 10 p.c. fut doublé. Le comité aviseur sur les droits d'importation ayant recommandé qu'un taux de 20 p.c. fût imposé sur presque chaque type de produits ouvrés importés (le taux réel variait entre 15 p.c. et 30 p.c. sur un nombre limité d'articles mais était de 20 p.c. sur la grande majorité). Ces mesures ont été au moins temporairement d'une certaine valeur pour le Canada parce qu'elles ont permis d'espérer qu'elles pourraient aboutir à un bénéfice plus grand et plus permanent par l'avancement du commerce interimpérial sur une base mutuellement satisfaisante pour tous les membres du Commonwealth britannique, à la prochaine conférence impériale.

**Transports et communications.**—Les Etats-Unis ayant manifesté leur désir d'assumer le coût de la section internationale de la canalisation du Saint-Laurent en échange des travaux faits par le gouvernement canadien à d'autres endroits en octobre 1931, et en novembre l'honorable W. D. Herridge, ministre canadien à Washington et l'honorable H. L. Stimson, secrétaire d'Etat pour les Etats-Unis, se rencontrèrent pour négocier sur ce sujet.

En février 1932, le Conseil Privé impérial rendit sa décision sur la question du contrôle de la radio qui lui avait été soumise par le gouvernement de Québec, en appel des tribunaux canadiens, et la décision était en faveur du gouvernement fédéral. Immédiatement, (en avril 1932) le gouvernement fédéral nomma un comité parlementaire pour étudier la forme de contrôle convenant le mieux aux institutions canadiennes. Ce comité fit un rapport en faveur d'un système national de radio-diffusion.

**Conférences internationales.**—A la quinzième session de la Conférence Internationale du Travail tenue à Genève, du 28 mai au 18 juin 1931, le gouvernement du Canada était représenté par l'hon. G. Howard Ferguson, haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne et le Dr. W. A. Riddell, aviseur du gouvernement canadien à Genève. M. V. A. Sinclair, président du Bureau de compensation des Travailleurs de l'Ontario, agissait aussi comme aviseur.

A la douzième assemblée de la Société des Nations tenue à Genève du 7 au 29 septembre 1931, le Canada fut représenté par l'hon. Hugh Guthrie, le sénateur l'hon. C. P. Beaubien et Mme H. P. Plumtre. L'hon. Martin Burrell, bibliothécaire parlementaire; l'hon. Philippe Roy, Ministre à Paris et le Dr. W. A. Riddell, aviseur du Canada à Genève, agissaient comme substitués.

La délégation canadienne à la conférence mondiale de désarmement qui s'est réunie à Genève en février 1932 comprenait le très hon. Sir George Perley, l'hon. Maurice Dupré et Mlle N. W. Kydd, présidente du Conseil National des Femmes, Montréal. M. L. B. Pearson, du département des Affaires Extérieures, et le major général A. G. L. McNaughton, C.M.G., D.S.O., chef de l'état-major, ministère de la Défense Nationale, accompagnaient les délégués comme aviseurs techniques.

**Visiteurs distingués, 1931.**—Leurs Altesses Impériales le prince et la princesse Takamatsu du Japon visitèrent le Canada du 28 avril au 10 mai à leur retour d'Angleterre où ils étaient allés en mission pour Sa Majesté Impériale l'Empereur du Japon auprès de Sa Majesté George V.